Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 48 (1922)
Heft: 25

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

48e année 9 décembre 1922 N° 25

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. : Dr H. Demierre, ing. Paraissant tous les 15 jours

ORGANE AGRÉÉ PAR LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Communications de la Commission centrale pour la navigation du Rhin. — De la construction des galeries sous pression intérieure*, par R. Maillart, ingénieur (suite). — *Tunnel du Simplon. — Concours de plans de constructions rurales organisé par le Comptoir Suisse 1922* (suite). — *La question du Rhin. — La protection par la peinture du fer contre l'action corrosive de l'atmosphère. — Briques réfractaires en carborundum. — Premier cours de l'Association d'hygiène et de technique urbaine. — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — Résultats du concours pour l'établissement d'un plan d'aménagement de quartier, entre Lancy et Onex.*

Communications de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

Session du 1er décembre.

La Commission centrale pour la Navigation du Rhin a commencé le 1er décembre sa deuxième session pour 1922. Cette session a été précédée de deux réunions de Comités. Le Comité permanent d'études hydrométriques s'est réuni le 29 novembre en vue de poursuivre ses travaux relatifs aux prévisions des niveaux du Rhin. Un autre Comité qui s'est réuni le 28 novembre s'occupe des plaintes qui ont été émises au sujet des dragages effectués dans le Rhin en vue de recueillir du gravier.

La Commission centrale a à son ordre du jour le rapport du Comité des patentes de bateliers contenant un projet de réglementation nouvelle sur cette matière.

Figurent également à l'ordre du jour — outre les questions relatives à l'interprétation de la Convention générale dont nous avons parlé à cette place dans le bulletin précédent — parmi un grand nombre d'autres objets — la question des passeports des bateliers, l'unification du droit privé fluvial et celle du jaugeage des bateaux d'intérieur ainsi que diverses questions relatives à des travaux.

Modifications au rapport annuel.

La *C. C. R.* avait décidé à la séance du 23 juin 1921 de nommer une sous-commission pour étudier la question des modifications à apporter au rapport annuel. Il est apparu qu'il était impossible de tenir compte de ces modifications avant le rapport de 1923. Il faut en effet que ces modifications soient communiquées avant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle les statistiques sont dressées aux autorités gouvernementales pour leur permettre de s'y conformer dès le début de l'année.

La sous-commission a tenu sa première réunion à Darmstadt les 14 et 15 février 1922. Etaient présents en dehors de M. le professeur Koch, auquel la confection du rapport est confiée depuis nombre d'années, le Secrétaire général de la *C. C. R.* ainsi que des délégués des Etats allemands, de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et de la Suisse. Tous ces Etats avaient fait choix d'experts en la matière. C'est M. le professeur Koch qui fut élu président.

Il résulte des délibérations que des modifications s'imposaient notamment du fait de l'accession de la Suisse et de la Belgique à la Commission centrale.

Le Secrétaire général donna au cours de cette réunion connaissance d'un projet qu'il avait élaboré et qu'il proposa comme base de répartition future des matières du rapport annuel. Ce projet fut approuvé sous réserve de quelques légères modifications par la Sous-commission et la *C. C. R.* l'accepta définitivement le 26 avril 1922 en séance plénière.

La répartition des matières des futurs rapports est établie comme suit :

I. *Partie administrative.*

1. Constitution, personnel et activité de la Commission. — 2. Constitution et personnel des principaux Services d'Etat intéressant la navigation du Rhin. — 3. Modifications à l'Acte de Navigation et aux règlements communs, ainsi qu'aux lois et règlements nationaux intéressant la navigation du Rhin.

II. *Partie technique.*

1. Hauteurs d'eau. — 2. Entretien de la voie d'eau. — 3. Travaux extraordinaires. — 4. Signalisation, etc. — 5. Ponts, passages d'eau, obstacles à la navigation, glaces, etc. — 6. Ports.

III. *Partie nautique.*

1. Personnel (patentes, livrets de mariniers, pilotes, écoles, salaires, organisation du travail). — 2. Matériel : *a*) Composition de la flotte rhénane ; *b*) Jaugeage ; *c*) Sécurité. — 3. Accidents.

IV. *Partie économique.*

1. Mouvement des marchandises : *a*) Sur le Rhin ; *b*) De et vers les affluents et canaux, en particulier.. — 2. Mouvement du matériel flottant : *a*) Mouvement du matériel flottant sur le Rhin ; *b*) Flottage ; *c*) Affluents et canaux ; *d*) Trafic maritime. — 3. Armements. — 4. Frets et assurances.

V. *Partie juridique.*

1. Droit privé fluvial. — 2. Tribunaux et jurisprudence.

Il est apparu de première nécessité de dresser une nomenclature des marchandises qui ferait à l'avenir autorité sur le Rhin et ceci dans le but d'obtenir des statistiques uniformes du mouvement des marchandises. Les délégués des Etats allemands, de la Belgique, de France et des Pays-Bas avaient préparé des projets à cet effet

La Sous-commission se réunit à nouveau à Strasbourg le 1er mai 1922 et confia pour donner satisfaction à tous les intéressés la confection d'une telle nomenclature à quatre experts des Etats susdits. Voici leurs noms :

Pour la France : M. Berninger, Directeur du Commerce et de l'Industrie, délégué à la *C. C. R.*

Pour les Etats allemands : M. Saeger, Conseiller supérieur du Gouvernement à l'Office de Statistique du Reich, Berlin.

Pour la Belgique : M. van der Cruyssen, Directeur général des Douanes, Bruxelles ; M. Campen, Directeur général du Service de statistique commerciale au Ministère des Finances, Bruxelles.

Pour les Pays-Bas : M. Claessens, Directeur de la Statistique commerciale près du Bureau Central de Statistique, Oostduinlaan, à La Haye.

Ces Messieurs se mirent immédiatement à l'œuvre en s'inspirant surtout de la convention de Bruxelles du 31 décembre 1913 et réussirent à présenter déjà à la séance plénière de la *C. C. R.* du 10 mai dernier non seulement la nomenclature des marchandises, mais aussi les notes explicatives, qui doivent nécessairement y être annexées.

Cette nomenclature, ainsi que les notes explicatives y annexées furent acceptées par une résolution de la *C. C. R.*, prise à la même date et serviront donc à l'avenir comme base à l'établissement des statistiques pour le rapport annuel.

La nomenclature des marchandises comprend 189 articles qui sont répartis sur cinq chapitres : 1. Animaux vivants; 2. Objets d'alimentation et boissons ; 3. Matières brutes ou